

Savoirs et savoir-faire pharmaceutiques au collège des jésuites de Pont-à-Mousson au XVIIIe siècle

Anne-Hélène Henryot, Fabienne Henryot

► **To cite this version:**

Anne-Hélène Henryot, Fabienne Henryot. Savoirs et savoir-faire pharmaceutiques au collège des jésuites de Pont-à-Mousson au XVIIIe siècle. *Annales de l'Est, Association d'historiens de l'Est*, 2011, 61 (1), pp.69-93. <hal-00805217v2>

HAL Id: hal-00805217

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00805217v2>

Submitted on 6 Aug 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Savoirs et savoir-faire pharmaceutique au collège des Jésuites de Pont-à-Mousson au XVIII^e siècle

Publié dans : *Annales de l'Est*, 2011, n° 1, p. 69-93.

Anne-Hélène Henryot
Docteur en Pharmacie

Fabienne Henryot
*Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne
LARHRA – UMR 5190 – Équipe RESEA*

Au milieu du XVII^e siècle, le fils aîné du marquis Anne-François de Beauvau (1617-1669), Claude-Joseph, se trouva un jour atteint d'« un mal très fascheux ». Le marquis fit venir au château de Noviant, leur résidence, divers médecins en vue qui « appliquèrent pendant fort longtemps des remèdes violents mais sans autre effet que de causer à l'enfant de très grandes douleurs. On suggéra au marquis de s'adresser à un frère jésuite très habile, lequel en effet guérit parfaitement le malade, & en peu de temps », écrit le biographe du futur missionnaire¹, qui anticipe par cet épisode l'attrait du marquis de Beauvau pour la Compagnie de Jésus, où il entrera en 1661. Cet épisode témoigne de la parfaite maîtrise de l'art de la médecine et de la pharmacie par les jésuites lorrains au XVII^e siècle. Au siècle suivant, ils étaient encore très souvent sollicités par la population pour délivrer diagnostics et remèdes de toutes sortes. C'est ce que nous apprend un très intéressant dossier documentaire conservé dans les Archives de Meurthe-et-Moselle, rassemblant les registres de délivrance de drogues de la pharmacie du collège de Pont-à-Mousson entre 1715 et 1762², soit dans les quarante-cinq dernières années d'existence de cette institution. Ces registres mettent en évidence le rôle social méconnu des jésuites à l'époque moderne, par l'assistance médicale à la population. Ils permettent aussi de retrouver avec précision leur aire d'exercice, leur clientèle et le fonctionnement de l'économie pharmaceutique dans la Lorraine des Lumières. Or, le rôle des réguliers dans les progrès et la pratique de la pharmacie sont plutôt mal connus et souvent réduits aux usages internes aux monastères³ ; ces documents offrent donc à l'historien la possibilité de retrouver l'insertion des religieux dans la société à travers l'assistance et les soins de santé.

Le collège et l'Université de Pont-à-Mousson avaient été fondés en 1572 grâce à l'action conjuguée du cardinal de Lorraine, administrateur de l'évêché de Metz et de son cousin le duc Charles III de Lorraine ; ils étaient donc situés en terre lorraine, et non pas française, conformément aux vœux du duc. La réputation de cet établissement s'établit

¹ Anecdote rapportée par le P. NYEL, *Vie de Anne-François de Beauvau*, Paris, 1682, p. 18.

² Archives départementales de Meurthe-et-Moselle (désormais A.D. 54), H 2163 et H 2164.

³ L. BORNE, « Pharmacopée, médecine et chirurgie chez les Chartreux français aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Analecta cartusiana*, 253 (2007), p. 99-155 ; M.-C. DINET-LECOMTE, « Pour une histoire des sœurs apothicaires dans la France moderne », *Revue Mabillon*, 9 (1998), p. 221-244.

par-delà les frontières ; il connut son âge d'or avant la guerre de Trente ans⁴. C'est en 1656 que fut aménagée une pharmacie à l'intérieur du collège, en vue d'une activité prioritairement tournée vers la ville. Cette institution ne fut pas unique : on sait qu'au noviciat des jésuites de Nancy, un frère apothicaire exerçait le même commerce dans la capitale ducale⁵.

Or, cette activité tomba dans l'illégalité la plus complète en 1699 quand la Faculté de Médecine régla la pratique de la pharmacie à Pont-à-Mousson, en interdisant aux religieux, chanoines réguliers, carmes, clarisses et jésuites, de se livrer à cette activité. En 1708, le duc Léopold prit les mêmes mesures pour la ville de Nancy. Cela n'empêcha pas les religieux de persévérer, au moins les jésuites⁶. En janvier 1718, un procès leur fut intenté par la maîtrise des apothicaires de Pont-à-Mousson, désireuse d'en finir avec la concurrence jésuite. Les médecins de la ville convinrent de déposer directement leurs ordonnances aux apothicaires afin d'empêcher les jésuites de délivrer les drogues prescrites. On sait, au vu des mémoires de délivrance, que cette activité ne cessa pas, ce qui n'échappa pas non plus à la maîtrise, qui renouvela, en vain, ses interdictions en 1720⁷. Il est donc intéressant d'observer, à la lumière de ce cadre juridique restrictif, les stratégies des jésuites pour maintenir l'exercice de cet art, et celles de leur clientèle pour garder avec les jésuites des liens privilégiés qui n'étaient pas uniquement spirituels.

La mesure d'une activité

Les deux registres font état de 1 452 délivrances entre août 1714 et avril 1762 : il s'agit donc d'une activité importante, et visiblement quotidienne, qui ramène à Pont-à-Mousson une population variée. Or ce chiffre est sans conteste très inférieur à la réalité de la participation jésuite à l'assistance médicale en Lorraine centrale, car les registres ne signalent que des dettes de clients, fidèles souvent, occasionnels parfois, qui préfèrent payer seulement à des échéances commodes pour eux – il ne semble pas exister de norme ou d'obligation. Il faut donc imaginer, sans pouvoir les chiffrer précisément, des ventes plus nombreuses et fréquentes encore.

De fait, le fonctionnement des délivrances de drogues est extrêmement souple. Même si l'usage veut que le client se déplace jusque Pont-à-Mousson, il arrive aussi que le frère apothicaire fasse envoyer les remèdes chez son destinataire. En mai 1740, par exemple, il expédie à Monsieur Payen, maître des postes à Lornoy, diverses drogues parmi lesquelles jalaps, squine, sassafras et guayac des chaumes. Toutefois, l'envoi par coursier reste réservé à une clientèle spécifique : celle des professionnels de la santé qui, malgré leur appel à faire cesser la concurrence des jésuites, sont les premiers à recourir à leur officine, tels Vernier, chirurgien à Thiaucourt ou Perot, chirurgien à Nomeny.

⁴ *L'Université de Pont-à-Mousson et les problèmes de son temps*, actes du colloque de Nancy, 16-19 octobre 1972, Nancy, 1974.

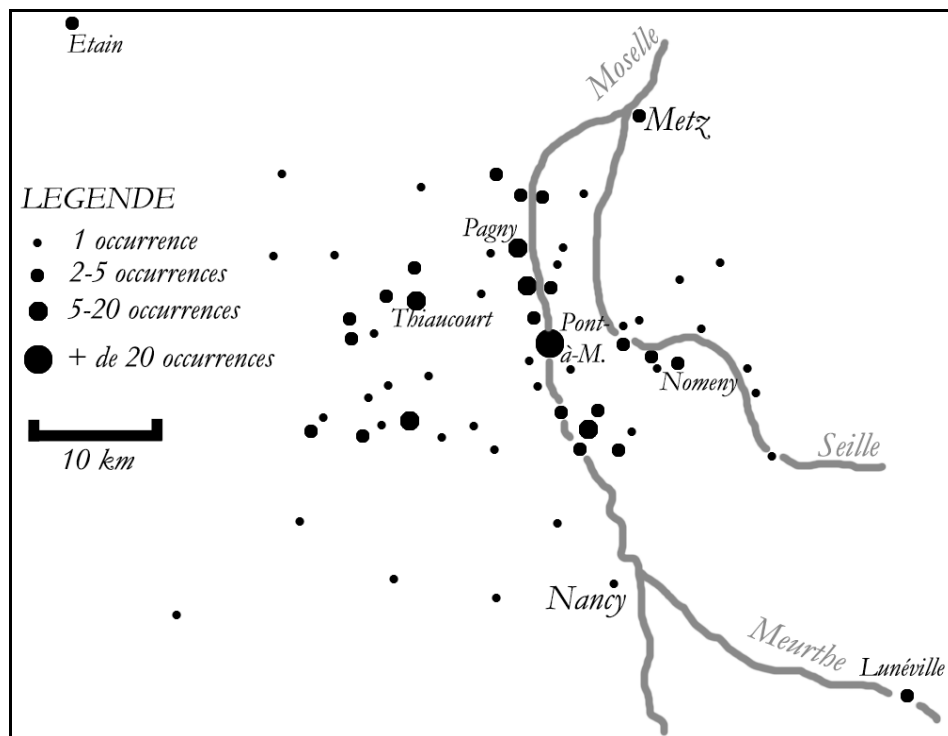
⁵ Sur cette activité des jésuites en Lorraine et ailleurs, voir D. VALANCE, *Le Collège royal de Médecine de Nancy et l'exercice illégal de la pharmacie de 1752 à 1793*, thèse de doctorat en pharmacie, Université Henri-Poincaré - Nancy 1, 2008, p. 82-86.

⁶ Sur cette législation, voir P. LABRUDE, « Le Collège Royal de médecine de Nancy, les apothicaires et l'exercice illicite de la pharmacie en Lorraine par les membres du clergé pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle », *Revue d'histoire de la pharmacie*, 57 / 364 (2009), p. 417-430.

⁷ J. JOURDAN, *Les Apothicaires de Pont-à-Mousson au temps de l'Université et les Jardins botaniques*, Nancy, 1939, p. 84-85.

Peuvent en bénéficier aussi les confrères jésuites d'autres établissements comme le père Granger, supérieur d'Epinal, qui reçoit « trois petits [pots] de thériaque et deux onces de pilule angélique » pour son propre collègue. Le reste du temps, c'est au client de venir à Pont-à-Mousson. On ignore quelle proportion d'individus s'acquittait immédiatement de leur dette ; ce qui est certain, c'est que les registres aujourd'hui conservés recensent essentiellement les dettes au long cours. Celles-ci concernent souvent des clients amenés tôt ou tard à revenir, soit en raison d'un mal chronique, soit parce qu'ils sont des clients de longue date. À ceux-là le frère fait crédit, notant seulement dans son registre le jour, la description et le montant des drogues délivrées. Ainsi, même s'ils ne rendent pas compte de la totalité de l'activité pharmaceutique des jésuites, ces registres nous renseignent avec une étonnante précision sur la clientèle fidèle de la pharmacie du collègue, sur la population gravitant dans l'entourage des jésuites.

Document 1. Répartition géographique des clients de la pharmacie du collègue



L'aire d'activité des jésuites s'étend approximativement entre Metz et Nancy du nord au sud, entre Hattonchâtel et la vallée de la Seille, d'ouest en est (document 1). Toutefois, la clientèle venue de la cité de Metz reste assez limitée : les trois clients messins, le vicaire Simonet en février 1742, le procureur du collège en février 1746 et Mme Dugué, « marchante-caffetière » en mars 1746, ne sont pas des fidèles de l'officine jésuite. C'est sans doute pour ne pas attiser la colère des professionnels exerçant à Nancy que les jésuites mussipontains ont également évité de pourvoir les nancéiens en drogues et remèdes. En revanche, l'accessibilité de la cité universitaire a dû jouer un rôle important, car la géographie de leur clientèle est clairement calquée sur les grands axes de déplacement : la vallée de la Moselle, d'abord, amène à Pont-à-Mousson des habitants de Belleville, Autreville, Ville-au-Val, Dieulouard, Norroy, Vandières, Champey, Pagny, Novéant et Corny. À l'ouest de cet axe, les clients des jésuites se recrutent au pied des côtes de Meuse et pas au-delà, comme si les routes avaient été moins praticables pour se

rendre à l'officine : Ménil-la-Tour, Mandres, Flirey, Manonville, Pannes, Bouillonville, Limey, Thiaucourt, Rambercourt-sur-Mad et Chambley dessinent une ligne qui limite les déplacements des Lorrains vers le collège de Pont-à-Mousson et sa pharmacie. Les habitants du Toulois ne semblent pas concernés par cette offre médicale. À l'est, la vallée de la Seille est l'axe principal qui draine des malades à Pont-à-Mousson pour acheter leurs remèdes, selon une ligne qui relierait Eply, Morville, Port-sur-Seille, Nomeny, Fossieux et Bey-sur-Seille.

Cependant, l'essentiel de cette clientèle vient de Pont-à-Mousson (28,4% des mémoires ; 63 individus ou institutions différents au cours de cette période) ; ce fait est lié, on va le voir, à l'existence d'une clientèle captive qui assure aux Pères une activité minimale : pensionnaires, écoliers du collège, étudiants de l'Université, séminaristes, en plus de l'importante population monastique et cléricale de la ville, sont des clients obligés des jésuites (92,2% des mémoires concernant des habitants de Pont-à-Mousson). Quelques professeurs des facultés « profanes », comme Jadelot, professeur en médecine, ou Guillaume, professeur en droit, viennent également se fournir à la pharmacie du collège.

Cette clientèle a donc une assise bien lorraine et on devine que la commodité, sinon l'attachement à la Compagnie de Jésus et ses membres, a dû être le principal critère de choix pour ces patients. D'ailleurs, plus on s'éloigne de Pont-à-Mousson et plus les clients semblent venir au collège, sinon par hasard, du moins très ponctuellement, telle Mme Laprovotte, de Gondreville, qui se fait délivrer en décembre 1734 une once de tablette de guimauve, de quoi lui faire une tisane astringente, deux médecines, une opiate fébrifuge, une opiate astringente, un paquet de drogues pour lui faire une seconde tisane, et enfin trois médecines et ne revient plus ensuite. Hormis Pont-à-Mousson, seules deux bourgades fournissent plus de dix clients aux jésuites en 45 ans : ce sont Pagny et Thiaucourt, relativement proches. Hors de ces localités, on observe une véritable atomisation de la clientèle, la plupart des bourgs et villages n'étant mentionnés que pour un à trois clients⁸.

Or, cette zone géographique recoupe partiellement l'aire d'apostolat des jésuites mussipontains. Le XVIII^e siècle a été l'âge d'or des missions jésuites en Lorraine⁹. À partir des années 1680, soit à la fin de la Guerre de Trente ans et des occupations françaises, et jusqu'aux années 1730, plusieurs missions sont fondées par des laïcs auprès du collège et de l'université de Pont-à-Mousson. En 1701, par exemple, la marquise Antoinette de Beauvau verse une rente de 1000 lt pour une mission à Noviant-aux-Prés et à Goin, afin que deux missionnaires viennent de cinq ans en cinq ans prêcher et confesser les populations de ces deux villages et de leurs annexes pendant la quinzaine de Pâques¹⁰. Or la famille de Beauvau fournit de nombreux clients à l'officine pharmaceutique du collège. De même, le 23 février 1733, M. Galois, curé de Norroy, fonde une mission dans son village aux fins d'obtenir tous les sept ans trois jésuites pour une mission de trois semaines entre la Conception de la Vierge et Noël. Ce même Galois vient en juin 1748 pour une médecine, une confection d'hiacinthe, un élixir de propriété, trois onces de manne à sa sœur et deux bouteilles de vin de Bar. Ces missions ont été effectuées selon les prescriptions du contrat, jusqu'à la fermeture du collège en 1768. Il existe donc une double fidélité, apostolique et médicale, entre les jésuites et la

⁸ A l'exception de Vandières (6), Dieulouard (5), Novéant (7) et Autreville (7), pour lesquelles la situation le long de la Moselle et la possibilité de déplacement on dû être déterminantes.

⁹ O. CANEAU, *Les missions jésuites en Lorraine au XVIII^e siècle*, mémoire de maîtrise, Université Nancy 2, 1989, p. 49-55.

¹⁰ A.D. 54, H 2118 : Fondations de missions au collège de Pont-à-Mousson.

population, qui s'entretiennent l'une l'autre. Durant ces missions, d'ailleurs, les pères pouvaient distribuer des remèdes aux personnes souffrantes, ainsi que le prévoient les statuts du Séminaire des Missions Royales, établissement voué aux missions des Pères de la Compagnie¹¹. Le soin des âmes et celui des corps sont donc complémentaires. Toutefois, le lien de cause à effet entre la présence de missionnaires dans un village et la venue des habitants de ce village à la pharmacie du collège est loin d'être systématique. D'autres missions furent fondées, à Mauvage aux portes de Pont-à-Mousson (1704 et 1708), à Mirecourt (1713), à Vic-sur-Seille, mais aucun client en provenance de ces localités n'est signalé.

Au total, 461 individus ou institutions religieuses ont été des clients, fidèles ou non, des Pères de Pont-à-Mousson. Pour une partie d'entre eux, leur qualité sociale est précisée par le frère apothicaire. On apprend d'abord que 24,5% des débitrices sont des femmes. Ce sont souvent des aristocrates, telle la comtesse de Charé, la présidente de Nevron ou la marquise de Jalaucourt, pour qui le soin d'une petite pharmacie domestique semble être l'attribut d'une véritable maîtresse de maison. Quand Mme de Jalaucourt vient au collège, c'est pour pourvoir toute sa maisonnée, femme de chambre, servante, cuisinière, pour sa belle-fille et pour elle-même : la logique domestique et familiale prévaut. La comtesse de Charé, par exemple, est citée dans sept mémoires entre juillet 1729 et décembre 1734 : il s'agit de remèdes pour elle, pour son époux ou pour « la petite demoiselle », sans doute leur fille. Quand c'est – fait plus rare – le comte qui se déplace, c'est pour de toutes autres courses : on le voit ainsi en septembre 1733 acheter des drogues pour ses chevaux. Ces dames recourent aussi aux jésuites pour des produits domestiques, insecticides ou contre les rongeurs : on voit ainsi la comtesse du Hautois acheter à plusieurs reprises de la poudre contre les mouches¹², ou « une once de poudre pour faire mourir les rats »¹³, mais aussi des colorants « pour teindre deux paires de bas »¹⁴. Les 17 mentions de délivrance d'arsenic, enfin, renvoient à un usage non thérapeutique, mais certainement à la fabrication d'un produit contre les souris.

En termes de catégories professionnelles, la clientèle des jésuites apparaît variée, mais largement assise sur un certain nombre de fidèles qui rendent ce commerce rentable. Le clergé, d'abord, est le plus largement représenté. 425 mémoires sont relatifs à des prêtres, des chanoines ou des communautés religieuses, soit 79 « individus » différents. Cette part essentielle de la clientèle permettait sans doute aux jésuites de légitimer leur activité, puisqu'ils pourvoyaient des personnes ou des institutions qui n'avaient pas la compétence pour entretenir leur propre pharmacie. Tous les établissements réguliers de Pont-à-Mousson apparaissent, et surtout fréquemment, pour des mémoires au long cours couvrant parfois plusieurs années, les jésuites étant assurés d'être, tôt ou tard, remboursés, la pérennité de ces institutions garantissant aussi leur fidélité. Minimes, grands carmes, carmes déchaux, antonistes, prémontrés, capucins, visitandines, annonciades, religieuses de la Congrégation Notre-Dame ont fréquemment recours à l'officine jésuite. Seuls les chanoines réguliers semblent boudier les jésuites, pour la simple raison qu'ils possédaient en leurs murs une officine équivalente – ils avaient même commercé les remèdes à la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècle ; ils pouvaient donc se passer de l'offre thérapeutique jésuite. Au-delà de la ville, ce sont les bénédictins anglais de Dieulouard, les cisterciens de Saint-Benoît en

¹¹ O. CANEAU, *op. cit.* : à partir de 1750, 200 à 270 lt sont dépensées annuellement pour la pharmacopée.

¹² Compte de février 1738.

¹³ Compte de décembre 1735.

¹⁴ Compte de septembre 1729.

Woëvre, et plus occasionnellement, les prémontrés de Rangéval qui sollicitent les jésuites. Les plus fidèles ont assurément été les prémontrés voisins – leurs bâtiments jouxtaient le collège – pour lesquels 78 mémoires ont été établis entre septembre 1715 et janvier 1762. À ces communautés, le frère apothicaire peut vendre des drogues non préparées en grande quantité s’il se trouve dans le couvent un religieux assez averti dans le domaine thérapeutique pour préparer lui-même les potions. Dans ce cas, les jésuites semblent avoir joué un rôle de « répartiteurs » (si on nous permet cet anachronisme) et d’intermédiaires entre les droguistes et les pharmacies des couvents, qui s’occupaient ensuite de fabriquer sirops, tisanes et potions à partir des matières premières acquises au collège. Les religieuses sont de ce point de vue les plus autonomes. Les religieuses de la Congrégation Notre-Dame, qui tenaient des écoles pour petites filles, ont dû être les plus compétentes. Par exemple, en novembre 1729, les sœurs du couvent de Pont-à-Mousson s’acquittent d’une dette qui court depuis le mois d’avril, pour de la semence de Carvi, de la poudre angélique, de la casse mondé, de l’alun, de l’inula campana et du tartre martial soluble, le tout à l’état brut, afin de préparer elles-mêmes les médications.

Toutefois, on observe des variations importantes selon les couvents clients. Les grands carmes, visiblement assez démunis en connaissances médicales, préfèrent acheter des remèdes prêts à l’emploi. Ainsi, en 1717, ces religieux s’acquittent d’un mémoire de 111 livres, correspondant à « Une médecine au RP Simon, un lénitif au RP Adrien, 1 médecine au même, des drogues pour une médecine au P. Antoine, réglisse, une médecine au RP Simon, trois apozèmes purgatifs au RP Antoine, de la thérébenthine, de l’eau de rose au P. Adrien, deux onces de sirop de mauve au P. Adrien, un lavement au P. Adrien », laissant entendre que ce Père Adrien souffre alors de maux de gorge¹⁵. À la fin de la période, soit dans les années 1750, la tendance est, très nettement, à l’achat de remèdes préparés, comme si le savoir-faire jésuite avait stérilisé, dans les couvents mussipontains, celui des religieux des autres ordres.

Ces religieux peuvent également se fournir à la pharmacie en produits à usage liturgique, tels les prémontrés qui achètent régulièrement de l’encens et de la cire, surtout après 1750. À cette clientèle particulière s’ajoutent les curés de Pont-à-Mousson (paroisses Saint-Jean et Saint-Martin) et des villages voisins, sans doute confiants dans le savoir-faire d’un homme de Dieu plutôt que d’un laïc ; car la répartition géographique de ces curés montre qu’ils viennent de l’ensemble de la zone couverte par l’activité pharmaceutique des jésuites : le curé Beaufremont de Liverdun, M. Genet de Pamiers, M. Maillard de Port-sur-Seille, M. Tabourin de Flirey ou M. Bona de Morey. Il y a là, sans doute, un choix délibéré, peut-être l’attachement à d’anciens maîtres, si on pose l’hypothèse que ces prêtres ont été formés au collège ou à l’université de Pont-à-Mousson.

La noblesse rurale, à l’image des princes de Beauvau, a fourni des clients constants aux jésuites, peut-être pour cette même mémoire d’une formation intellectuelle reçue dans leur jeunesse, au collège ou à l’Université. En effet, en perte de rayonnement international au XVIII^e siècle, l’université jésuite avait centré son recrutement sur la Lorraine. Les ducs avaient même fondé des bourses pour les gentilshommes des duchés afin de les attirer à Pont-à-Mousson¹⁶. Familles anciennes de Lorraine, comme le comte des Armoises ou le marquis de Beauvau, représentent dans

¹⁵ Un lénitif est un adoucissant local, généralement pour la gorge ; l’eau de rose avait des vertus astringentes et le sirop de mauve, de par sa richesse en mucilages, était aussi un adoucissant.

¹⁶ E. MARTIN, *L’Université de Pont-à-Mousson (1572-1768)*, Paris-Nancy, 1891, p. 141.

l'entourage des jésuites un cercle de fidèles. En revanche, ils ne se déplacent guère : ils résident à quelques lieues, à Alémont (comte de Gourcy), à Champey (baron de Montclo), Jaulny (comte de Bresse), Euvezin (famille de Rozières).

Document 2. Répartition socioprofessionnelle des clients du « Tiers-Etat »

	Mémoires		Individus	
	<i>Valeur absolue</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Valeur absolue</i>	<i>Pourcentage</i>
Barreau	21	7,61	10	9,80
Officiers	22	7,97	15	14,71
Santé	142	51,45	30	29,41
Boutique	62	22,46	32	31,37
Armée	5	1,81	4	3,92
Education	7	2,54	5	4,90
Artistes	13	4,71	2	1,96
Agriculture	4	1,45	4	3,92
Somme	276		102	

Les clients issus du « Tiers Etat » présentent des attitudes particulières par rapport à l'officine pharmaceutique des jésuites. Si on excepte les « pensionnaires » et séminaristes, individus hébergés au collège ou dans la ville mais pour lesquels la pharmacie du collège a été d'abord créée¹⁷, le recours au savoir-faire jésuite est réservé en grande partie à une élite. Les plus nombreux à recourir à l'officine du collège sont les boutiquiers (chandelier, huilier, pain d'épicer, pâtissier, imprimeur, armurier), généralement issus de Pont-à-Mousson, voire fournisseurs du collège qui n'ont donc pas l'idée de se fournir ailleurs en remèdes : on voit ainsi des mémoires établis relativement à « notre boucher », « notre teinturier », « notre charron » et « notre chaudronnier ». Ce dernier, M. Claude, vient à plusieurs reprises dans les années 1730 pour des remèdes pour lui, sa femme ou son fils, ainsi en février 1730, pour de la « farine résolutive¹⁸ et huile d'amande douce, huile rosat, sel armoniaque ».

Les métiers de la santé sont les seconds, quantitativement, à recourir à la pharmacie du collège (chirurgiens, apothicaires, médecins, sage-femme). Ces individus entretiennent des liens ambigus avec les jésuites : tout en dénonçant leur activité comme une concurrence déloyale à la leur, ils sont aussi les premiers à recourir à l'officine du collège. Nicolas Bonjour, apothicaire exerçant à Pont-à-Mousson au début du XVIII^e siècle, vient parfois s'y fournir en drogues dont il manque, comme en octobre 1716, où il lui faut de toute urgence « une once et demy de poudre de vipère pressé au sucre candy et une demy livre de gentiane ». C'est le même personnage qui, en janvier 1718, avait intenté un procès aux Pères pour illégal commerce de drogues thérapeutiques. Plusieurs chirurgiens se procurent également des drogues, préparées ou non, au collège, pour les soins qu'ils dispensent eux-mêmes à la population. Si 22 noms

¹⁷ Les jésuites tiennent un pensionnat en annexe du collège, selon les prescriptions du cardinal fondateur en 1572. Il y a encore 137 pensionnaires en 1755.

¹⁸ Un résolutif est un médicament qui entraîne la réduction ou la disparition d'un engorgement, d'une inflammation, d'une dureté, sans suppuration, et le retour à l'état normal des tissus malades.

de chirurgiens apparaissent dans les registres, certains semblent des habitués de l'officine : ce sont Jacquemin de Pont-à-Mousson, Le Rouge et Vernier de Thiaucourt, et Nau de Chambley. Ce dernier, par exemple, se fait dresser 18 mémoires entre mai 1733 et juillet 1754, soit pendant plus de vingt ans.

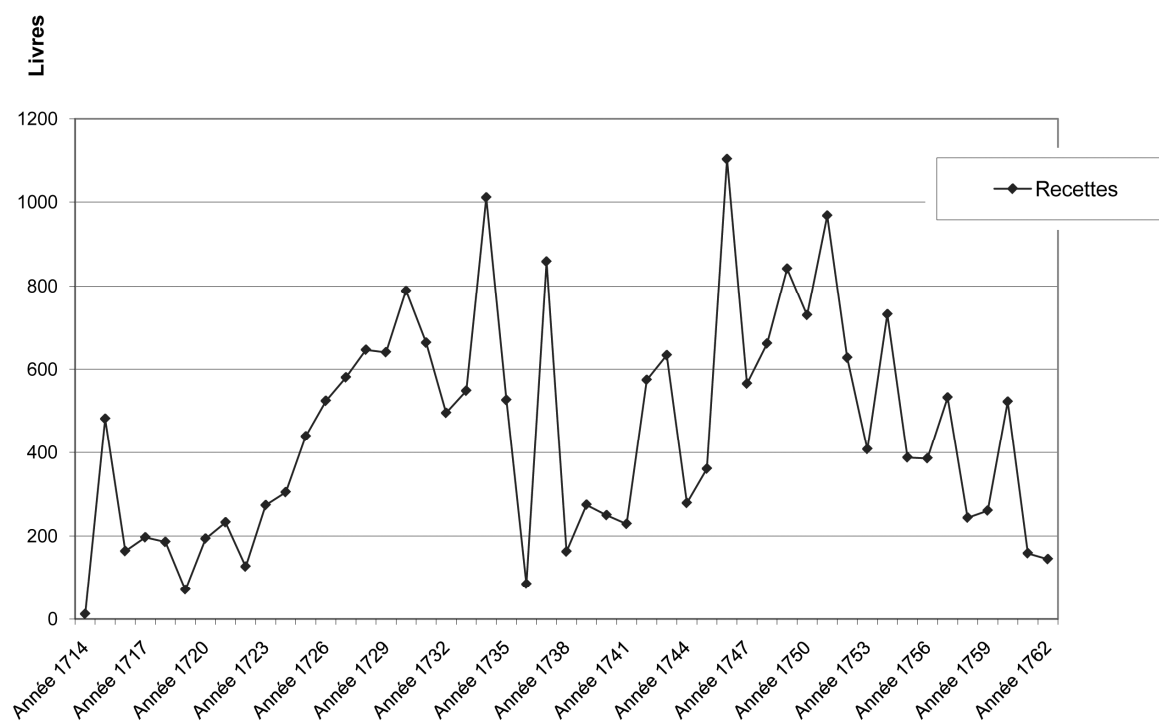
Cependant, le nombre de mémoires associés à ces individus suit une proportion inverse, montrant des relations différentes avec les jésuites : ces gens de santé, qui ont des mémoires plus fréquents et plus courts dans le temps, s'acquittent de leurs dettes à chaque visite, alors que les boutiquiers, plus fidèles, ont des comptes sur des durées plus longues. Valois, huilier, ouvre ainsi un compte en septembre 1750 et ne paye son dû qu'en juillet 1751 après de multiples délivrances de remèdes. Ces deux catégories socioprofessionnelles, avec les membres des offices et du barreau, représentent plus de la moitié des individus alors que les « laboureurs » ou « fermiers » sont presque inexistantes. Ces personnages en outre, font plus appel aux compétences du frère apothicaire en matière de médecine vétérinaire que pour leur propre santé : c'est ainsi qu'un berger vient, à une date non précisée, chercher des orvians pour des brebis malades, ou que M. Autreville, fermier du collège en 1745, vient chercher « des drogues pour la galle de [ses] chevaux ».

Les officiers de justice ou d'une autre administration sont évidemment tous des citadins et si leur origine géographique est rarement précisée, on devine qu'ils exercent à Pont-à-Mousson, tel l'avocat Modo, venu acheter des tisanes en juin 1738, le greffier Bazaille, qui fréquente l'officine à deux reprises en 1750, ou Gallo, « conseiller de ville » et sans doute fidèle de l'officine puisqu'il laisse un mémoire courir de juin 1747 à septembre 1751. Différents gruyers et autres officiers des eaux et forêts, résidant à Pont-à-Mousson ou à Thiaucourt, viennent également de temps à autre chercher leurs médicaments chez les jésuites, comme les Matthieu, dont les occurrences dans le registre (deux entre 1726 et 1728, puis deux entre 1742 et 1746) laissent à penser qu'il s'agit du père puis du fils, le premier transmettant au second non seulement la charge de « grand maître des eaux et forêts », mais aussi la confiance dans la compétence thérapeutique des jésuites de Pont-à-Mousson.

Les autres catégories sont représentées de façon négligeable. Les plus occasionnels ont été les militaires, généralement de passage. Un certain Monsieur Rouot, « capitaine au régiment de Rougrave » se présente à deux reprises en 1749 et 1750, pour se faire délivrer des drogues, pour des sommes d'ailleurs modiques.

Si on s'en tient à l'évolution des recettes, en chiffres bruts, l'activité semble inégale d'une année à l'autre (document 3). Ces chiffres, toutefois, sont trompeurs : les mémoires courent parfois sur plusieurs années et sont payés avec beaucoup de retard : ce graphique ne donne donc pas à voir les rentrées financières quotidiennes de la pharmacie, d'autant qu'il y manque les délivrances payées immédiatement.

Document 3. Évolution chronologique des recettes de la pharmacie



La tendance est cependant à l'affirmation de la place des jésuites dans l'économie médicale mussipontaine entre 1719 et 1735, années durant lesquelles les recettes vont en augmentant. Cette tendance, paradoxalement, s'affirme au lendemain des mesures prises par le pouvoir pour empêcher la concurrence jésuite de réduire les bénéfices des apothicaires laïcs ; l'interdiction d'exercer aurait donc obligé les jésuites à revoir leur stratégie commerçante. Le chiffre d'affaires diminue sensiblement dans la seconde moitié des années 1730, avant d'accuser une nette reprise, l'année 1746 étant la plus lucrative pour les Pères (1102 livres et 13 sous). Les années 1750 sont celles d'une inexorable baisse des recettes liées à l'ouverture de crédits à la pharmacie. Toutefois, il serait imprudent de conclure à une diminution de l'activité des pères dans le domaine médical et il semblerait qu'il s'agisse plutôt d'un changement d'attitude des clients, qui préfèrent payer immédiatement leurs remèdes plutôt que d'ouvrir un compte à la pharmacie. En effet, la réduction des recettes ne s'accompagne pas d'une diminution du nombre de clients. En outre, en ces années où les mémoires sont moins nombreux, on sait que les Pères continuent d'investir des sommes considérables dans l'entretien de leur pharmacie et dans l'acquisition de plantes et de drogues – investissement qui suggère qu'ils savaient pouvoir les écouler, d'autant que les mêmes ingrédients sont régulièrement achetés en grande quantité à intervalles réguliers, selon le registre des fournitures tenu pour les années 1759 et 1760¹⁹. Pour ces deux années ce sont 5396 livres et 12 sols qui sont dépensés pour les laboratoires et surtout pour la matière première de leur activité. Pour le seul mois d'octobre 1760, par exemple, on les voit acheter au droguiste Bonfils 4 livres d'oliban, 4 livres de corail, 3 livres $\frac{3}{4}$ de santal citrin, 3 livres 3 onces de sel ammoniac, 3 livres de jus de réglisse, 3 livres 5 onces d'esprit de nitre, 8 livres de casse..., alors que plusieurs de ces drogues avaient déjà été achetées le mois précédent. Il ne fait donc aucun doute que l'activité des jésuites dans le

¹⁹ A.D.54 : H 2165, *Dépense de la pharmacie à commencer en 1759*.

domaine de la pharmacie n'avait pas diminué au moment de l'expulsion des religieux de Lorraine en 1766. L'examen des mémoires des deux dernières années montre aussi que les patients viennent pour obtenir des médications prêtes à l'emploi, et beaucoup moins des ingrédients non transformés. Les années 1750 auraient donc vu une mutation dans l'économie pharmaceutique, mutation qui n'affecte pas l'activité commerciale, mais qui oblige l'apothicaire à passer davantage de temps à des préparations thérapeutiques, médecines, opiates, confections, pilules et élixirs. En revanche il ne semble pas que la vente de drogues non modifiées donne lieu à un bénéfice, comme le prouve la délivrance en 1734 de 8 livres de réglisse à la Congrégation Notre-Dame, que le frère dit avoir « payé à 8 sols la livre » et qu'il facture aux religieuses 3 livres et 4 sols, donc à prix coûtant.

Les apothicaires de Pont-à-Mousson, selon leurs statuts, étaient tenus de ne préparer des médications magistrales que sur ordonnance des médecins, et les inspecteurs de la Faculté de médecine avaient le droit de visiter les officines. On ne sait si de semblables visites ont eu lieu chez les jésuites, mais il est certain que les clients venaient parfois à la pharmacie du collège avec une prescription médicale stricte. En avril 1726, le frère apothicaire écrit avoir « envoyé une tisane purgative et dessicative et des pilules suivant l'ordonnance du médecin » à Monsieur Robert, de Pagny. Les noms des praticiens nous éclairent donc sur la clientèle des médecins lorrains au milieu du XVIII^e siècle : quand le comte des Armoises vient de Jaulny à Pont-à-Mousson en avril 1730, c'est pour se faire délivrer la tisane que lui a ordonnée M. Perdriset ; en avril 1747, M. Verculot vient chercher pour sa fille « une pilule de l'ordonnance de M. Platel » ; le comte de Rozières obtient en août 1751 « une boette de pilules apéritives ordonnées de M. Bagard médecin de Nancy » ; il s'agit vraisemblablement de Charles Bagard, médecin des ducs de Lorraine²⁰. Un autre membre de cette famille de médecins (probablement le père, Antoine Bagard), en octobre 1720 avait prescrit à un séminariste une « opiate stomachale ». Le plus fréquemment cité est cependant M. Le Lorrain avec cinq occurrences entre novembre 1720 et mai 1750. Plus étonnantes sont les prescriptions signées du frère apothicaire du collège, outrepassant ainsi ses droits. Frère Remion ordonne ainsi à un certain Midon, probablement voisin du collège, des « remèdes » non détaillés qu'il lui vend en mai 1751. Le frère apothicaire était donc capable de poser un diagnostic, de décrypter des symptômes et d'identifier un mal, et pas seulement de réaliser les mélanges indiqués par le médecin. Pour preuve, les prescriptions le laissent parfois perplexe. En juillet 1762, il note dans le registre avoir délivré à M. Godinot, de Pont-à-Mousson, des drogues « pour ses onguents soi-disant mercuriaux » prescrits par un médecin. Cette compétence, qu'elle soit légale ou non, pose la question du savoir et du savoir-faire des jésuites en matière médicale et thérapeutique et de l'équipement dont disposent les religieux pour exercer la pharmacie.

Les moyens d'une activité

En 1746, le cistercien dom Guyton quitta son abbaye de Clairvaux pour entreprendre un voyage littéraire à travers la Champagne et la Lorraine monastiques. De passage à Pont-à-Mousson, il ne manqua pas de visiter le collège de Jésuites, dont « les bâtiments sont grands, beaux, église à la gothique [...], jardins, beau vaseau pour la

²⁰ S. MAZAURIC, « Charles Bagard, un médecin lorrain des Lumières », *Annales de l'Est*, 2001, n° 1, p. 73-89.

bibliothèque, pharmacie bien garnie, curieuse, grand laboratoire »²¹. Cette pharmacie était alors connue pour son équipement perfectionné. Elle se trouvait dans une aile reliant le séminaire de Metz (ainsi nommé parce que l'évêque de Metz y envoyait des clercs) et la résidence des professeurs. Un petit jardin botanique jouxtait la pharmacie. Cet espace avait été aménagé en 1656²² ; il se composait d'un laboratoire secret éclairé de deux fenêtres et garni d'une vaste cheminée ; d'un laboratoire à vent et d'un grand laboratoire. On ignore où avait lieu le stockage des drogues, les listes de fournitures acquises au XVII^e siècle pour l'aménagement de la pharmacie ne permettant pas de déterminer clairement la configuration des lieux. Il semble cependant que par commodité, les religieux avaient installé la pharmacie au rez-de-chaussée de l'infirmerie, ce qui permettait de surveiller de près les symptômes et la guérison des étudiants malades. En 1719, après les guerres et sans doute à cause de la vétusté des lieux, la pharmacie fut entièrement rénovée. On peut se demander si le commencement de la tenue d'un registre pour les délivrances de drogues, en 1715, résulte d'un simple fait de conservation d'archives (des registres antérieurs ayant peut-être disparu) ou si l'activité de la pharmacie du collège, en sommeil pendant les occupations, n'a pas repris son cours en ces années 1710. Les dépenses effectuées dans ce bâtiment montrent qu'on en a pris grand soin : le plafond est orné d'un « nom de Jésus » et de roses sculptées ; les planchers et les revêtements des murs sont refaits à neuf ainsi que les serrures des portes et des armoires²³. En 1726, de nouveaux travaux sont menés pour un « nouveau laboratoire »²⁴. En avril 1740, le plan de ces bâtiments est remanié et refait à neuf : revêtement des sols, portes, cheminées des infirmeries, blanchissage des murs. On devine un bâtiment assez élégant, dans le goût du XVIII^e siècle, avec « pilastres » sur la façade, « chapiteau et frize »²⁵. Ce beau bâtiment a sans doute participé de la réputation flatteuse des jésuites.

Le registre des fournitures de la pharmacie témoigne également d'un fréquent renouvellement du matériel : il ne nous en reste que les années 1759 et 1760, mais elles font voir l'acquisition régulière d'accessoires nécessaires à l'exercice de la pharmacie²⁶. On y trouve certes les récipients dans lesquels les drogues et potions étaient vendues aux patients, étant donné les quantités astronomiques qui étaient achetées : « un cent de petites fioles, trois cents de bouteilles et un cent de bouteilles d'une chopine » en mai 1759 ; « quatre cents petits pots de terre », « six cents bouchons de liège, deux cents bouteilles » en novembre de la même année. Des boîtes sont achetées toutes faites à un « potier d'étain », à moins que le métal (étain ou plomb) soit confié à un ouvrier du collège qui confectionne ces récipients, comme ce fut le cas en août 1759.

Des équipements spécifiques sont également achetés pour la pharmacie : un porte-balance, un thermomètre et surtout, en février 1760, un fourneau est acquis « pour le besoin de la pharmacie ». Ces équipements sont régulièrement entretenus, puisqu'en avril 1759, ils paient le « serrurier qui a ajusté des alembiques » et en décembre de la même année, ils font raccommoder une bassine et un alambic. Dans les derniers registres, cependant, une modernisation se fait jour : les frères investissent

²¹ E. de BARTHELEMY (éd.), « Visite de Dom Guyton dans les abbayes de la Lorraine, 1746 », *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1887, p. 213.

²² A.D. 54 : H 2162.

²³ *Ibid.*, f° 11-12.

²⁴ *Ibid.*, f° 16.

²⁵ A.D. 54 : H 2120. toisé du bâtiment neuf de la pharmacie et infirmerie édifiés par Laurent Richard et Louis Ory, entrepreneurs et bourgeois de Pont.

²⁶ A.D. 54 : H 2165.

dans un « alambique de Paris fait de l'invention de monsieur Rouelle de Paris fameux chimiste qui ne fourny point de vert de gris parceque toutes passent par l'étain », qui coûte 39 livres et 10 sous en mai 1759. Les jésuites mussipontains sont ainsi parfaitement renseignés sur les derniers perfectionnements de la chimie car les frères Rouelle, Guillaume-François (1703-1770) et Hilaire-Marin (1718-1779), étaient deux chimistes et apothicaires parisiens qui, avec Nicolas Lémery, transformèrent les connaissances dans ce domaine²⁷. Les jésuites se procurent aussi les ustensiles nécessaires à la transformation des drogues : une « mesure d'étain à mesurer les eaux » (décembre 1714), un « couteau à hâcher des racines » (juin 1715), une « écumoire pour les sirops » (septembre 1715), un « canal de fer blanc » (janvier 1715). Mais les frères achetaient également du matériel « chirurgical », comme ces lancettes sans doute destinées aux saignées qui sont régulièrement « repassées » c'est-à-dire aiguisées, comme en janvier 1715, et en avril 1715, des « palettes à saigner ». On trouve aussi dans l'équipement de la pharmacie, une « canule d'étain courbe à clistère ».

Les matières premières des remèdes sont fournies par six droguistes au moins : Herser, Maurice, Gabé, Rey et Villiers à Nancy et Vial de Lyon. Ces informations sont trop lacunaires pour qu'on puisse reconstituer avec précision les circuits d'approvisionnement de la pharmacie, mais Nancy semble s'imposer comme la « plaque tournante » de l'économie pharmaceutique, redistribuant dans toute la Lorraine, auprès des professionnels de la pharmacie, des drogues venues de villes ou pays plus lointains. La mention d'un droguiste lyonnais, au début du XVIII^e siècle, montre que les jésuites avaient su trouver des interlocuteurs en fonction de besoins très précis, notamment de la topaze en novembre 1715.

Dans ce local règne l'apothicaire. Au XVII^e siècle, c'est un personnage nommé par le duc de Lorraine, séculier ou père jésuite, qui prêtait serment devant le Recteur. Sa tâche concernait surtout la santé des écoliers et il n'était pas prévu qu'il dispense ses services aux habitants de Pont-à-Mousson et d'ailleurs²⁸. Mais au XVIII^e siècle, la fonction se cléricale nettement : les quelques noms d'apothicaires qui nous sont parvenus sont uniquement ceux de jésuites, comme frère Barbillard vers 1680, frère Rémion vers 1750, frère Millard²⁹.

Le savoir-faire de ces apothicaires reste à évaluer. On a vu qu'ils étaient capables de poser un diagnostic, mais le mode d'acquisition de ces savoirs n'est pas connu. Ils disposaient au moins d'ouvrages spécialisés. En 1656, un état de la bibliothèque de la pharmacie signale 47 titres et d'autres achats furent effectués régulièrement pour mettre à jour ce fonds. Un exemplaire de la *Pharmacopoeia extemporanea sive praescriptorum Chilias in qua remediorum elegantium* de Thomas Fuller (Londres, 1714) portant la mention « *Ex libris pharmacopoeia C[ollegii] Mussiponti soc[ietatis] Jesu, 1729* »³⁰ témoigne de la volonté de disposer des manuels nécessaires à la fabrication des remèdes. En 1760 ils se procurèrent auprès du droguiste Ballet « deux traités sur les tumeurs et ulcères à cinq livres de francs de lorraine » et un « manuel des dames de la charité »³¹. Ces achats suggèrent un savoir-faire fondé sur l'apprentissage de théories

²⁷ M. BOUGARD, *La chimie de Nicolas Lemery*, Turnhout, 1999.

²⁸ GAVET (éd.), *Diarium universitatis mussipontanae*, Nancy, 1911.

²⁹ J. JOURDAN, *op. cit.*, p. 79-81.

³⁰ B.M. Nancy, 281 149.

³¹ J. ASTRUC, *Traité des tumeurs et des ulcères... avec deux lettres : I. Sur la composition de remèdes dont on vante l'utilité et dont on cache la préparation : II. Sur la nature et le succès des nouveaux remèdes qu'on propose pour la guérison des maladies vénériennes*, Paris, Cavelier, 1759 ; F. SALERNE, *Manuel des dames de charité ou Formules de médicamens*

autant que sur l'expérience. Par ailleurs, la mention d'un squelette dans le laboratoire laisse deviner l'examen de l'anatomie pour la compréhension des mécanismes du corps humain.

Le savoir-faire

Les pathologies du XVIII^e siècle

Les jésuites soignaient un éventail varié de maux, soit que la pathologie soit clairement nommée dans le registre des délivrances (« des remèdes pour la gale », « pour deux autres [pensionnaires] qui ont eu les mules [engelures] »), soit en déduisant des produits ou préparations délivrés leurs indications courantes au XVIII^e siècle. Par exemple, l'usage de l'eau de boule, médicament typiquement nancéen, laisse supposer la volonté de soigner contusions ou foulures³².

Les apothicaires jésuites, comme tous les thérapeutes de leur temps, soignent tout d'abord en stimulant les fonctions d'élimination de l'organisme, en pratiquant saignées, purgations, clystères et en provoquant des vomissements, à l'aide de « tisanes purgatives », de « pilules évacuantes », de médicaments « fondants » ou « hydragogues », et l'utilisation régulière de plantes ou de produits chimiques purgatifs : manne (192 occurrences), rhubarbe (159 occurrences ; cette plante a le mérite d'être à la fois laxative et vermifuge), casse (49 occurrences), purgatifs salins (sels d'Epsom, de Sedlitz³³, sel végétal³⁴, sel de tartre, sel de Seignette³⁵ ...). L'ipéca, plante vomitive (39 occurrences) et l'antimoine (14 occurrences) dont les qualités essentielles sont résumées par la triade « vomere, sudare, cacare » sont fréquemment vendus. Ainsi, en mai 1757, le baron de Montclo, aristocrate de Champey, se procure auprès des frères apothicaires, entre autres drogues, « une once de sel de Glauber³⁶, deux onces de manne, une once de casse mondé, un sudorifique, une tisane purgative ».

En ce qui concerne le système nerveux, certaines pathologies sont clairement identifiées, telle l'épilepsie, les troubles du sommeil ou la douleur, apaisée par le recours au laudanum, drogue contenant de l'opium, du safran, de la cannelle et de la girofle. Toutefois, la terminologie est souvent vague, et les jésuites notent seulement la délivrance de médicaments pour « fortifier le cerveau ». En juin 1761, par exemple, Mme de Grièche se procure du thé céphalique pour 38 sols.

Les pathologies cardio-vasculaires ne donnent pas non plus lieu à des diagnostics précis. Les religieux délivrent des potions cordiales pour « ranimer le fonctionnement

faciles à préparer, dressées en faveur des personnes charitables... avec... un traité abrégé sur l'usage des différentes saignées, Paris, Debure aîné, 1751, plusieurs rééditions.

³² On trouve de nombreuses références aux boules d'acier (ou boule de Nancy) et à l'eau de boule. Ces boules d'acier étaient composées de fer, de tartre (pour obtenir un fer « soluble ») et d'un alcoolat de plantes vulnérables. Les boules étaient trempées dans de l'eau pour obtenir de « l'eau de boule », utilisée en compresses en cas de foulures ou de contusions. Mais on pouvait aussi les utiliser par voie interne en cas de chlorose (anémie par manque de fer. Voir C. KELLER-DIDIER, « Les boules d'acier vulnérables dites boules de Nancy », *Mémoires de l'Académie Stanislas*, 2001-2002, p. 289-303.

³³ Le sel d'Epsom, aussi appelé « sel de Sedlitz » ou « sel d'Angleterre », est du sulfate de magnésium (MgSO₄).

³⁴ Le sel végétal est du tartrate de potasse neutre.

³⁵ Le sel de Seignette est du tartrate de sodium et de potassium NaKC₄H₄O₆.

³⁶ Le sel de Glauber, aussi appelé « sel admirable », est du sulfate de soude (= de sodium) Na₂SO₄.

du cœur ». Certaines préparations sont connues pour leur effet cardiotonique, comme la confection alkerms³⁷ et la confection d'hyacinthe³⁸ délivrées toutes les deux en avril 1743 à la marquise du Hautois ; ou encore le Lilium de Paracelse³⁹, encore appelé teinture des métaux, délivré en décembre 1760 à Mr Vernier, chirurgien à Thiaucourt.

Quelques médicaments sont utilisés contre la fièvre, avec parfois un peu plus de précision concernant son origine : l'antihectique de Pothier délivré en 1722 au comte de Quarienti était classiquement utilisé contre la fièvre de la phtisie, les pilules de Ruffi délivrées par deux fois à la congrégation Notre-Dame (en octobre 1757 et en janvier 1759), composées d'aloès et de myrrhe, étaient réputées en cas de peste. Le quinquina fait partie de la panoplie des médicaments fébrifuges, il apparaît à 82 reprises dans les délivrances. Cette écorce avait d'ailleurs été importée en Europe en 1640 par les Jésuites.

Les pathologies respiratoires se manifestent par la toux, soignée par des opiatés béchiques, des tablettes pectorales, par exemple. En décembre 1715, est délivrée à M. Bauréas, cordonnier d'Autreville, « une potion pour le faire cracher ». Apparaissent aussi des plantes connues pour être pectorales, telles la capillaire (35 occurrences) ou la guimauve (21 occurrences). Enfin les troubles de l'asthme sont diagnostiqués : les prémontrés se procurent en août 1717 « des herbes pour faire un sirop antiasthmatique » et « une bouteille d'eau antiasthmatique ». Dans le même ordre d'idée, les pathologies ORL sont fréquemment observées par les jésuites. Au printemps 1726, le frère apothicaire délivre à un pensionnaire « de l'huile pour ses oreilles ». À 16 reprises ils vendent aussi du baume tranquille⁴⁰, réputé en rhumatologie mais aussi pour soigner les oreilles. La méconnaissance des pathologies ophtalmiques est patente : aucun diagnostic n'est jamais posé, mais les religieux délivrent des collyres et des poudres comme ils le font, en 1741, pour Loran, un de leurs pensionnaires en raison de « la maladie de ses yeux ».

Les notions concernant le système digestif sont extrêmement vagues, même si une grande part des préparations visent à soigner les vomissements, la diarrhée, ou à stimuler l'appétit. Mme Le Col se fait délivrer en avril 1738 « une opiate carminative et différentes drogues pour un vin apéritif ». En mai 1725, Mr Nivois de Vandières obtient une « tisane à sa femme contre la jaunisse ». Pour les pathologies rénales et urinaires, les frères recourent à des tisanes diurétiques et des pilules antinéphrétiques. M. Matthieu de Vandières vient chercher en novembre 1717 « une opiat contre l'ardeur d'urines ». Trois mémoires citent une « médecine à la pierre », certainement des calculs rénaux. La maladie de la pierre a tenu une place importante en Lorraine, spécialement aux XVII^e et XVIII^e siècles. Il semblerait que ces calculs d'oxalate de chaux soient dus à une alimentation presque exclusivement végétale provenant de terrains calcaires, comme c'est le cas dans le Lunévillois.

³⁷ La confection alkerms contient du kermès animal (cochenille), du santal citrin, de l'aloès, de la rose.

³⁸ La confection d'hyacinthe est à base de pierre de hyacinthe, de terre sigillée, d'yeux d'écrevisse, de cannelle, de dictame de Crète.

³⁹ Le lilium de Paracelse est une préparation compliquée à faire, à base d'antimoine, fer, étain, tartre. Selon l'encyclopédie de Diderot, « Le *lilium* est fort communément employé dans la pratique de la Médecine comme un cordial très actif, & même par quelques médecins, (ceux de Montpellier, par exemple) comme la dernière ressource pour soutenir un reste de vie prêt à s'éteindre. »

⁴⁰ Il s'agit d'huile d'olive tenant en dissolution certains principes de plantes narcotiques (belladone, jusquiame, pavot, stramonium, etc.) et de plantes aromatiques (menthe, lavande, absinthe, rue, sauge, etc.). Ce baume était très réputé pour soigner les maux d'oreille et les douleurs rhumatismales.

On trouve enfin quelques allusions à des pathologies concernant l'appareil locomoteur : un genou enflé, un bras cassé, une entorse, un emplâtre pour la sciatique... Lesannonciades étaient consommatrices de poudre antipodagre (c'est-à-dire contre la goutte), en 1718, 1721 et 1722. Les jésuites semblent capables d'identifier les infections cutanées telles la gale, panaris, érysipèle, teignes, dartres, brûlures, loupes⁴¹... et soignées grâce à des onguents et autres baumes, aux formules alors bien connues (onguent d'althea⁴², onguent gris⁴³, emplâtre de la mère⁴⁴, emplâtre divin⁴⁵, baume du commandeur⁴⁶). En janvier 1715, le frère apothicaire délivre par exemple, à un pensionnaire « un onguent d'althea et un emplâtre pour un petit abcès qui lui était venu ».

Quelques maladies vénériennes, et en particulier la syphilis, se laissent deviner par la délivrance de produits à base de mercure, présent dans l'eau phagédénique⁴⁷ ou dans les pilules de Belloste⁴⁸. Il est difficile de poser un « diagnostic » à partir des indications des drogues délivrées, mais la marquise du Hautois utilise à deux reprises, en décembre 1735 et en avril 1743, des drogues classiquement utilisées en cas de syphilis ou vérole : on associait du mercure (sous forme d'onguent mercuriel, de bolus, de vif argent) à de la salsepareille et à des bois sudorifiques (squine, gaïac, sassafras). Quelques préparations concernent des pathologies typiquement féminines : ainsi en janvier 1716 les frères apothicaires délivrent à la nièce d'un abbé « une essence hystérique et une essence contre les vapeurs ». En janvier 1727, Mr de Pelluze, seigneur de Rambucourt, achète un « baume contre l'avortement ».

Pour finir, les jésuites vendaient des panacées : lorsque Ainsi la comtesse de Rozières, en 1727, se procure chez les frères apothicaires « de la thériaque et de la poudre de bézoard », elle recourt à deux préparations réputées tout soigner. La thériaque⁴⁹ apparaît à 105 reprises (7,3% des mémoires). Les religieux délivraient aussi des médicaments alexitères pour prévenir l'effet des poisons et des venins, en tisane, potion ou opiat, ainsi que du bézoard⁵⁰.

⁴¹ Une loupe est une tumeur bénigne qui se développe au détriment d'une glande sébacée.

⁴² Onguent résolutif (entraînant la réduction d'un engorgement, d'une inflammation ou d'une dureté), composé d'huile de mucilage, de cire jaune, de poix résine et de térébenthine.

⁴³ L'onguent gris est de l'onguent napolitain (à base de mercure) « dilué » dans de l'axonge benzoïnée. Il était utilisé comme antiparasitaire, par exemple dans les poux.

⁴⁴ D'après la Pharmacopée de Paris il est composé de saindoux, beurre frais, cire jaune, suif de mouton, litharge et sert à « ramollir les tumeurs dures ».

⁴⁵ Dans une base de litharge, huile d'olive et cire jaune, il contient du galbanum, de la myrrhe, du bdellium, de la gomme ammoniac, de l'encens, de l'opopanax, mastic, aristoloche et vert de gris. Il était cicatrisant.

⁴⁶ La formule du Baume du Commandeur apparaît pour la première fois à Toul. Voir P. LABRUDE, « De la difficulté à connaître l'histoire d'un médicament : réflexion et hypothèses sur l'origine possible du Baume du Commandeur de Pernes », *Cercle Benelux d'Histoire de la Pharmacie*, 50 / 101 (2001), p. 35-46. Il est réputé pour soigner les plaies et les brûlures.

⁴⁷ Il s'agit d'une solution de deutochlorure mercurique dans l'eau de chaux, utilisée surtout en lotion dans les ulcères vénériens (ulcères rongeurs).

⁴⁸ Ce sont des pilules mercurielles, avec du jalap, du diagrède et de la rhubarbe. Elles ont été inventées par Augustin Belloste. Elles sont purgatives, et soignent les maladies vénériennes, la gale et les maladies rebelles de la peau. Voir J.-M. LE MINOR, P. CLAIR, « Augustin Belloste (1654-1730), de la chirurgie militaire à la thérapeutique mercurielle », *Revue d'histoire de la Pharmacie*, 49 (2001), p. 369-380.

⁴⁹ Remède inventé au 1^{er} siècle par Andromaque, un médecin de Néron. Cet électuaire comprenait une soixantaine de plantes et de la chair de vipère, qui passait pour protéger des morsures des bêtes venimeuses. Il contient des drogues végétales (opium, cannelle, scille, ...), animales (*castoreum*) et minérales (bitume de Judée), mélangées dans du miel et du vin. La composition exacte est variable, selon les auteurs elle est de 54 composants, 60 ou 150. La thériaque est considérée comme une panacée, puisque plus elle renferme de drogues, plus elle peut guérir de maladies.

⁵⁰ Le bézoard est le nom donné aux concrétions calculeuses se formant dans l'estomac ou les intestins de certains mammifères.

Le savoir-faire des jésuites mussipontains, avec ses approximations et son caractère résolument généraliste, paraît ainsi conforme à l'état des connaissances médicales du XVIII^e siècle.

La thérapeutique des jésuites

Il faut distinguer dans le savoir-faire jésuite la pratique de gestes chirurgicaux et la délivrance de remèdes, qui requièrent des connaissances et des pratiques différentes.

Les gestes les plus simples de la chirurgie ont été assumés de temps à autre, en particulier les saignées telle celle pratiquée à M. Hance, séminariste en juillet 1742, ou les lavements, comme celui, « laxatif et carminatif et molian », qui fut administré à M. Chairais, curé, en août 1748, associé comme il se doit à une tisane purgative, pour parfaire l'évacuation des humeurs. D'autres gestes sont mentionnés, au bénéfice presque exclusif des pensionnaires du collège : soins dentaires par l'arrachage de dents, auquel eut droit en 1718 M. Perrier, séminariste. Ils traitent aussi les accidents du quotidien par des soins adaptés : en novembre 1725, le pensionnaire Lesseux doit se faire soigner pour une brûlure au visage et en 1723, M. Herbon pour des ulcères aux jambes. On connaît pour l'année 1717 les soins donnés à plusieurs pensionnaires : un pansement à M. Bourgeois pour un érysipèle (infection cutanée) à la jambe, un bandage pour une foulure au genou à Diaphorus, un autre pansement pour un œil amoché à M. Grégoire, et le traitement d'un genou douloureux pour M. Dufresnay pendant trois semaines. On devine ainsi la variété des gestes médicaux pratiqués dans l'enceinte du collège.

Les délivrances de remèdes, recensées dans une base de données, font état de 623 éléments différents, qu'on peut classer en fonction des typologies en vigueur dans la première moitié du XVIII^e siècle, tant dans les pharmacopées que dans les textes réglementaires de la vente de drogues en Lorraine⁵¹ : drogues, préparations, formes galéniques.

Document 4. Typologie des délivrances de remèdes

Désignation		Nb occurrences	Part du total	Part dans le Tarif de 1730
Drogues	Végétales	188	30,18%	29,4%
	Animales	30	4,82%	2,72%
	Minérales et chimiques	79	12,68%	6,34%
Préparations		236	37,88%	61,52%
Formes galéniques et indication		45	7,22%	
Divers		21	3,37%	-
Non déterminé		24	3,85%	-

⁵¹ *Catalogue et tarif des drogues, simples officinales, médicaments, composés galéniques et préparations chimiques, que tous les pharmaciens, ou apothicaires de Lorraine et Barrois, devront tenir dans leurs pharmacies, Nancy, 1730 ; Catalogue et tarif des médicaments simples et composés, qui se trouvent et doivent se trouver chez les Apoticaire de Nancy, faits par le collège Royal des Médecins de la même Ville, sous la présidence de M. Charles Bagard, en exécution de l'Arrêt de la Cour Souveraine, du 29 May 1752, Nancy, 1752.*

Les drogues, matières premières non transformées, sont alors réparties selon les trois règnes de la nature, végétal, animal et minéral, typologie qui s'impose au XVIII^e siècle avec les naturalistes du temps⁵².

Les drogues végétales sont de loin les plus utilisées : plantes entières (contrayerve, guimauve, hysope, pavot, rhubarbe) ou parties de plantes (follicules de séné, fleurs de sureau, fleurs de pêcher). Ce peut être aussi des huiles sans macération (huile d'amande, huile d'olive) et des huiles essentielles (essence de lavande, essence d'anis). On y trouve aussi des baumes, des résines, des gommés (baume du Pérou, cachou, camphre, gomme adragante), ainsi que des mousses, des fougères (polypode), des champignons, des algues ou des lichens.

Le règne minéral procure un certain nombre de remèdes, tels l'alun, le bol d'Arménie, le salpêtre, la topaze ou le borax. On classe aussi dans ce groupe les produits chimiques dont la fabrication est connue depuis longtemps (parfois depuis l'antiquité), parfois de manière empirique comme la pierre infernale⁵³, l'esprit de sel⁵⁴, le sublimé corrosif⁵⁵. Enfin, on y trouve aussi des produits chimiques obtenus par transformation, à une période où la chimie est en pleine transformation, passant d'un art « empirique » à une science rationnelle sous l'effet des découvertes récentes de Nicolas Lemery et Christophe Glaser. Ainsi le chlorure mercureux⁵⁶, sous le nom d'*aquila alba* ou de calomel ; les fleurs de benjoin⁵⁷, le sulfate de magnésie⁵⁸, le sulfate de soude employé comme laxatif⁵⁹. Cette part relativement réduite des éléments minéraux dans la pharmacopée des jésuites montre qu'ils assimilent avec retard les avancées de la chimie de la fin du XVII^e siècle, qui s'intéressait précisément à ces sels et ces métaux⁶⁰. C'est sans doute parce que ces matières premières demandaient d'être préparées qu'elles sont moins utilisées.

Le règne animal n'est guère sollicité. Les animaux peuvent être utilisés entiers, tels les cloportes (diurétiques) ou les mouches cantharides⁶¹, les vipères délivrées par exemple sous forme de trochisque (sorte de « cachet » à faire fondre dans la bouche) comme en utilisa le gruyer de Norroy en mai 1742. Ce ne sont aussi parfois que des parties animales qui sont requises : sang de bouquetin, yeux d'écrevisse⁶² délivrés sous le nom d'*oculi cancri* à Mr le Bègue, médecin à Etain, en septembre 1729, ou la « poudre de mâchoire de brochet » pour les prémontrés de Pont-à-Mousson en décembre 1752.

⁵² J. L. LARSON, *Reason and experience : the representation of natural order in the work of Carl von Linné*, Berkeley, 1971.

⁵³ La pierre infernale est du nitrate d'argent fondu, AgNO₃. Elle était employée comme caustique, en particulier pour établir et entretenir des cautères.

⁵⁴ Correspond à l'acide chlorhydrique HCl. Il a été découvert vers l'an 800 par l'alchimiste Jabir Ibn Hayyan.

⁵⁵ Le sublimé corrosif est du chlorure de mercure (II) ou chlorure mercurique HgCl₂, connu dès le Moyen Âge par les médecins arabes.

⁵⁶ Hg₂Cl₂. Décrit pour la première fois en 1612 par Mayenne en Allemagne.

⁵⁷ Correspond à l'acide benzoïque C₆H₅COOH. Sous le nom de « fleurs de benjoin », décrit pour la première fois en 1608 par Blaise de Vigenère.

⁵⁸ Isolé sous le nom de « sel d'Epsom » au début du XVII^e siècle.

⁵⁹ Na₂SO₄. Découvert au XVII^e siècle.

⁶⁰ M. BOUGARD, *op. cit.*, p. 412-413.

⁶¹ On les tue avec du vinaigre, on les fait sécher, puis on les enferme dans un petit flacon bien bouché, avec du camphre et du carbonate d'ammoniaque. Ces mouches étaient utilisées comme vésicant, par voie externe comme rubéfiant pour entretenir la suppuration, et par voie orale comme stimulant (dangereux), dans les paralysies de la vessie, l'épilepsie, l'hydrophobie, les maladies squameuses de la peau (lèpre), la gonorrhée chronique.

⁶² Ce ne sont pas les yeux de l'animal mais des concrétions de carbonate de calcaire unies à une matière gélatineuse. Il n'est possible de les trouver chez l'écrevisse qu'aux approches de la mue.

Les produits à base d'os, corne de cerf, raclures d'ivoire, étaient utilisés pour le phosphate de chaux qu'ils contenaient : on plaçait ces os au-dessus d'un fourneau jusqu'à ce qu'ils devinssent blancs et cassants ; pulvérisés, ils servaient alors comme absorbants, antirachitiques et antidiarrhéiques. Les jésuites utilisent enfin des produits directement dérivés d'animaux comme le blanc de baleine, la cire, le musc.

L'emploi de ces remèdes supposait des connaissances livresques ; alors que les remèdes obtenus par mélange ou transformation, exigeaient des connaissances chimiques et une plus longue expérience. Certaines préparations sont justifiées par la nécessité de conserver suffisamment longtemps des drogues dont l'approvisionnement était irrégulier ou saisonnier. Les nombreuses conserves de fruits ou de fleurs (cynorrhodon, mûre, roses de Provins, sauge – ainsi que des écorces confites) relèvent probablement de cette logique. Parmi les procédés qui semblent les mieux maîtrisés par les jésuites, la macération de plantes dans l'huile (anis, aspic, lavande, camomille, mélisse, gayac, laurier), dans l'eau - en 1718, un séminariste de Pont-à-Mousson se fait délivrer une bouteille d'eau bénite de serpolet ! - enfin dans l'alcool. Un pensionnaire obtient en avril 1721 une « bouteille d'eau de la reine de Hongrie », liquide obtenu par distillation de romarin et d'hydrolat de romarin macérés quatre jours dans l'alcool et hautement thérapeutique puisqu'il soignait les rhumatismes, les palpitations cardiaques, la peste, l'obstruction du foie et les bourdonnements d'oreilles. Plus rarement, les jésuites confectionnent des baumes, des onguents, des emplâtres et des cérats, tel l'onguent basilicum, onguent suppuratif composé entre autres de thérébentine, de résine et de poix. Les préparations destinées à être absorbées par voie orale, sirops, électuaires et confectons, pilules et hydromel sont fréquemment fabriquées. L'aubergiste Lallement obtient ainsi du sirop des cinq racines, une préparation apéritive contenant des racines d'ache, d'asperge, de fenouil, de persil et de petit houx. Ces préparations sont toutefois rares. Le sirop diacode, un calmant à base de pavot (7 occurrences), les pilules de cynoglosse (6 occurrences)⁶³, les pilules de Starkay⁶⁴ (12 occurrences) comme celles absorbées en janvier 1718 par le pâtissier Pierson de Pont-à-Mousson en témoignent mais ce savoir-faire est resté constant tout au long de la première moitié du XVIII^e siècle. Il est toutefois possible que les jésuites aient acheté certaines de ces préparations toutes faites.

Pour d'autres délivrances, enfin, on doit se contenter de la forme galénique, qui ne dit rien de ses composés, mais est parfois assortie de ses indications thérapeutiques. Outre les sirops, électuaires et pilules déjà cités, les jésuites fabriquent des bols (grosses pilules de consistance pâteuse), des apozèmes⁶⁵, des dragées, des gargarismes, des juleps, des opiats (à base d'opium), des tablettes, des tisanes et des vins. Ainsi en février 1715, Mr Humblot se fait délivrer entre autres une médecine en bol, trois lavements anodins [antalgiques], un verre d'infusion laxative, un julep somnifère, un bol purgatif, une potion apéritive et des pilules antinéphrétiques. En mars 1760 Mme de Jalaucourt vient chercher une essence stomachique, et surtout une « opiate fébrifuge, purgative, béchique, apéritive et cordiale », dont on aimerait connaître la composition tant cela semble souverain contre tous les maux !

⁶³ Elles contiennent de la racine de cynoglosse, de la jusquiame, de l'extrait d'opium, de la myrrhe, de l'oliban, du safran. Elles sont utilisées comme hypnotique.

⁶⁴ Elles contiennent de l'hellébore, du laudanum, du savon de tartre, de l'huile et de la térébenthine. Elles purgent et font dormir.

⁶⁵ Intermédiaire entre une tisane et une potion. Obtenue par macération, infusion ou décoction dans l'eau, mais plus chargée en actifs qu'une tisane.

Ces remèdes attestent de la professionnalisation des jésuites mussipontains dans le domaine de la pharmacie. Ils se distinguent nettement des épiciers-merciers qui, au XVIII^e siècle, vendent aussi bien des produits alimentaires que des objets de quincaillerie et des drogues pour la médication courante⁶⁶, en ce qu'ils sont capables de fabriquer des remèdes spécifiques pour des maux bien identifiés. Un certain Maligny, en octobre 1748, se fait délivrer une once et demi de poudre cathartique dont le frère apothicaire a noté la composition pour mémoire : trois onces de rhubarbe, trois onces de cannelle et mars apéritif, une once et demi de teinture de mars. Les mêmes plantes sont utilisées pour lui fabriquer des bouillons dont ils lui précisent la posologie : il doit en consommer huit jours de suite. D'ailleurs, les plus fidèles patients se voient confier leurs médecines ou opiates « ordinaires », signe que la confection de ces remèdes est assez répétitive. La fidélité de la clientèle, parfois pour des maux que l'on devine chroniques, permettait aux religieux d'observer les effets de la médication sur les symptômes, de juger de leur efficacité et d'ajuster éventuellement la composition ou la posologie. Une certaine forme d'observation médicale a pu ainsi naître dans l'officine de Pont-à-Mousson. Cependant, la comparaison des drogues délivrées avec les pharmacopées courantes à l'époque moderne⁶⁷ et avec l'énumération des drogues vendues en Lorraine dans le *Tarif* instauré en 1730 dans les duchés, montrent que les jésuites de Pont-à-Mousson disposent dans leur pharmacopée de davantage de drogues issues de minéraux et même d'animaux, mais leur offre en remèdes préparés semble moindre que celle qui est « normalisée » par le pouvoir central. Ils dispensent des remèdes extrêmement traditionnels et ne semblent pas prendre de risques, ni financiers, ni scientifiques. Il est vrai que le fait de travailler pour une clientèle bien délimitée devait aussi, tôt ou tard, limiter le nombre de traitements différents à maîtriser pour répondre à la demande des patients venus à l'officine de Pont-à-Mousson.

*

À la veille de leur suppression, les jésuites mussipontains se sont imposés dans la ville comme de véritables professionnels de la santé, proposant leurs remèdes à une clientèle variée mais qui leur est liée par la proximité géographique ou les liens affectifs. Le soin des corps est allé de pair avec celui des âmes, conformément à une conception de l'assistance charitable propre aux temps modernes⁶⁸, mais doublée au XVIII^e siècle d'une véritable curiosité pour le corps, son fonctionnement et les thérapeutiques qui peuvent lui être appliquées. S'ils ne font guère preuve d'originalité dans l'emploi des différents remèdes utilisés, leur variété témoigne d'une remarquable connaissance de la pharmacopée du siècle des Lumières. En cela, les jésuites mussipontains ne font pas figure d'exception. Les jésuites de Trèves tenaient eux aussi une pharmacie. Un peu plus au nord, à l'abbaye cistercienne d'Orval, le frère pharmacien pratiquait la même

⁶⁶ Ph. MARTIN, « Libraire et/ou épicier. Le commerce du livre dans les campagnes lorraines vers 1770 », *Église, Éducation, Lumières... Histoires culturelles de la France (1500-1830). En l'honneur de Jean Quéniart*, Rennes, 1999, p. 119-126.

⁶⁷ C. GLASER, *Traité de la chymie, enseignant par une brève et facile méthode toutes ses plus nécessaires préparations*, Paris, 1663 ; M. CHARAS, *Pharmacopée royale galénique et chymique*, Paris, 1676 ; N. LEMERY, *Pharmacopée universelle, contenant toutes les compositions de pharmacie qui sont en usage dans la médecine*, Paris, 1697.

⁶⁸ G. VIARD (dir.), *Soins des corps, soins des âmes. Médecine et assistance en France et Nouvelle-France au XVII^e siècle*, actes du colloque de Langres, 19-20 mai 2006, Langres, 2010.

activité⁶⁹. Les interdits n'ont pas suffi à éteindre ce recours au savoir des réguliers au temps où la médecine se professionnalisait et commençait à se doter d'un cadre législatif. Au moment où la Compagnie est extrêmement décriée, et sa position politique fragilisée, son enracinement dans les villes qu'elle occupe paraît ainsi extrêmement solide et l'attachement de la population, bien réel.

⁶⁹ J. KELECOM, « Le registre d'observations cliniques du frère pharmacien d'Orval (1764-1781) », *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, 134 (2004), p. 53-165.